

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Pole accueil du public

Etat-Civil-Population

REF : ETATCIV2011002

Signataire : GM/SV

**OBJET :Renouvellement à titre gracieux et modification de la durée de la concession n°31451 sise au cimetière communal.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2223-14 & 15,

Vu le budget communal,

Vu la réponse ministérielle JOANQR 10/08/2010 p 8884,

Considérant l'importance de renouveler à titre gracieux et de classer en perpétuelle la concession en objet,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ACCORDE** le renouvellement à titre gracieux,

**DECIDE** la modification de la classe de concession,

**DIT QUE** la concession n°31451 est désormais classée en perpétuelle,

**INTERDIT** toute nouvelle inhumation,

**AUTORISE** les exhumations,

**DIT QUE** l'entretien de la concession sera à la charge de la commune.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/07/2011

Publié le : 07/07/2011

Certifié exécutoire le : 08/07/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué